

TENNIS CLUB PIN BALMA

REGLEMENT INTERIEUR

Le Club de tennis de Pin-Balma a pour objet la pratique du sport de tennis et des exercices physiques et l'entretien entre les membres de relations d'amitié et de bonne camaraderie.

Les règlements généraux concernant l'activité tennistique sont applicables au tennis club de Pin Balma.

ADHESIONS

Tous les résidents ou contribuables de Pin-Balma peuvent faire partie du Club. Les habitants de communes avoisinantes aussi. Il leur suffit pour cela de s'inscrire et de payer leur cotisation annuelle.

COTISATIONS

Elles sont fixées chaque année par le Comité directeur et votées par l'assemblée générale. Elles sont exigibles à compter du premier octobre.

RESERVATIONS DES COURTS

Les réservations des courts se font par Internet sur le site <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>. Chaque nouveau membre reçoit un code identifiant et un mot de passe. Il saisit sur le planning le nom de son partenaire. Les réservations se font pour une heure, toutefois les joueurs peuvent rester plus longtemps si personne ne vient après. Les heures réservées à l'école de tennis et aux matchs des équipes sont bloquées à l'avance par les professeurs et capitaine.

INVITATION

Les invitations sont autorisées sous les conditions suivantes :
Elles doivent rester occasionnelles. Le club se dégage toute responsabilité en cas d'accident pour les invités. Un invité ne doit pas être un régulier (plus de 4 fois dans l'année).

DIVERS

L'accès des courts est interdit à tous les joueurs non équipés de chaussures de sport adéquates sinon règlementaires. Une tenue correcte et décente est de rigueur.

Les enfants pénétrants sur les courts sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

REGLEMENT INTERIEUR (suite)

Une clef des courts et wc est remise à chaque famille d'adhérents à charge pour chaque joueur inscrit et sous sa responsabilité de fermer le court à la fin du jeu.

En cas de perte, le renouvellement de la clef est à la charge du membre.

Les terrains doivent être laissés en parfait état de propreté. Les boites de balles vides, canettes et bouteilles jetés dans les poubelles prévues à cet effet. Les bouteilles en verre sont interdites sur les terrains.

CONTROLE ET DISCIPLINE

Les relations entre les adhérents du club seront d'autant plus faciles qu'ils appliqueront rigoureusement le règlement.

Pour préserver les droits des adhérents des contrôles pourront être effectués par les membres du comité directeur et tous les adhérents.

Les adhérents sont invités à signaler au comité directeur tout dysfonctionnement ou toute dégradation afin d'y remédier au plus vite.

Tout manquement grave à l'application du règlement entrainera sur décision du comité de direction la radiation temporaire ou définitive de l'adhérent.

Afin que chacun puisse vérifier l'appartenance au club des joueurs, les photos de tous les adhérents seront affichées au club house.